

LE BENEVOLE: UNE ESPECE EN VOIE DE DISPARITION

Le Bénévole (activus benevolus) est un mammifère bipède qu'on rencontre surtout dans les associations où il peut se réunir avec ses congénères: les bénévoles se rassemblent à un signal mystérieux appelé ."Convocation"

Le téléphone est un appareil qui est beaucoup utilisé par le bénévole et qui lui prend beaucoup de son temps. Mais cet instrument lui permet de régler les petits problèmes qui se posent au jour le jour.

L'ennemi héréditaire du bénévole est le "yaqua". Le "yaqua" est un mammifère bipède qui se caractérise surtout par un cerveau très petit qui ne lui permet de connaître que 2 mots "y a qu'à", ce qui explique son nom.

Le "yaqua", bien abrité dans la cité anonyme, attend. Il attend le moment où le bénévole fera une erreur, un oubli, pour bondir et lancer son venin qui atteindra son adversaire et provoquera chez celui-ci une maladie db

Les premiers symptômes de cette implacable maladie sont visibles rapidement: absences de plus en plus fréquentes aux réunions, intérêt croissant pour son jardin, sourire attendri devant une canne à pêche et attrait de plus en plus vif qu'exercent un bon fauteuil et la télévision sur le sujet atteint.

Les bénévoles décimés par le découragement risquent de disparaître, et il n'est pas impossible que, dans quelques années, on rencontre cette espèce uniquement dans les zoos où, comme tous ces malheureux animaux enfermés, ils n'arrivent plus à se reproduire.

Les "yaqua" avec leurs petits cerveaux et leurs grandes langues, viendront leur lancer des cacahuètes pour tromper l'ennui. Ils se rappelleront avec nostalgie du passé pas si lointain où le bénévole abondait et où on pouvait le traquer sans contrainte.

(Extrait des Echos Judiciaires Girondin

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

REGION CENTRE REGLEMENT Moto / Quad



CALENDRIER 2014

☺ CATÉGORIES :

• CHANGEMENT DE CATEGORIE

Tous les pilotes qui changeront de catégorie en cours de saison seront classés dans la catégorie où ils auront le plus participé.

• PARTICULARITES DE LA CATEGORIE ECOLE DE CONDUITE

Les licenciés de cette catégorie doivent avoir au minimum 6 ans

Les essais et démonstrations de cette **catégorie ne peuvent avoir lieu qu'en présence d'un Animateur UFOLEP BFA2** ; les organisateurs devront s'assurer de la présence de l'un d'entre eux avant la course. (dans ce cadre, on peut faire fonctionner l'école de conduite régionale)

En cas d'absence, aucun essai ou démonstration ne seront assurés. (coupe-circuit obligatoire pour les quads), les coudières et genouillères sont fortement conseillées.

Le circuit doit être adapté à cette catégorie et aménagé au besoin, Les départs ont lieu sans grille,

Respect des correspondances « âge-type de machine » suivantes :

6-7ans : 50 cm3, 8-9 ans : 65cc, 10-11 ans : 85 cm3 : -12 ans 90cm3, 125 4T.

Les participants doivent être licenciés UFOLEP et engagés au préalable.

Les Animateurs école de pilotage

A2

Michel GIRAULT, Stéphane VIGOUREUX, Didier MORIZET,
Romain LIBERT , Gérald DESMOULINS

A1

Jean AUVINET, Bruno VELLEUS

Les animateurs ayant encadré l'école de conduite auront le remboursement de leur engagement, après validation par un responsable de la Commission Technique, le soir de la manifestation.

☺ CONTRÔLE DES CLASSEMENTS

A l'issue de chaque épreuve, le club organisateur établit les classements le soir même et les remet au responsable des classements de la Commission Technique Régionale.

ARTICLE 6 : RECLAMATIONS

Aucune réclamation orale ne sera prise en considération.

Toute réclamation devra être écrite et remise dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats de la manche à la Commission Technique Régionale, accompagnée d'un chèque de caution de 80 euros qui sera restitué si la réclamation est jugée valable.

Les pilotes incriminés seront convoqués ainsi que leur Président.

ARTICLE 7 : SANCTIONS

LE PILOTE EST RESPONSABLE DU COMPORTEMENT DE SES ACCOMPAGNATEURS.

Toutes les sanctions sportives qui pourraient être infligées lors d'une épreuve sont répertoriées dans le règlement national de Moto Cross UFOLEP et entérinées par le Comité Directeur Régional.

MOVE 28

GUEMERE Véronique
6 Impasse de l'Angleterre
91410 CORBREUSE

☎ 06-75-01-16-63

Assmove28@gmail.com

Commission Technique Régionale Moto Cross

Responsable Région	Roux Dominique	06-85-33-18-67
Trésorerie, Formation	Beaur Benoît	02-38-54-02-00
Classements	Poyac Monique	02-48-24-39-58
Réglementation, Administratif	Directeurs de Course	

Organisation des épreuves

Directeurs de courses

Liliane Jésus
Michel Girault
Didier Morizet
Dominique Roux
Amandine Jésus

Pointage :

Monique Poyac
Patricia Colomina
Annick Duvault
Valérie Roux
Dominique Roux

Attribution Numéros

Pilotes:

Dominique Roux

Responsable Transpondeur

Dominique Roux
Didier Morizet

Contrôleurs Techniques :

Michel Girault
Tridon Jean Pierre
Jacquinot Alain
Cordat Ludovic
Duvault Gérard
Patrick Deseine
Didier Morizet
Dominique Roux

Visiteurs de Terrain :

Michel Girault
Didier Morizet
Liliane Jésus

Composition du Jury

Le Directeur de courses / 1 commissaire de piste / 1 pointeur / 1 club

1 pilote représentant de chaque catégorie mandaté par le club

Le délégué départemental UFOLEP du lieu de la rencontre ou son représentant

La commission régionale disciplinaire de première instance en cas de litige

☺ POINTAGE

Le pointage se fera avec des transpondeurs et doublé des pointeurs et de pointeuses Officiel de la Région Centre

Une cartouche d'encre (HP 300XL) devra être fourni par le club organisateur, pour imprimer les classement de la journée.

☺ DEROULEMENT ET DUREE DES COURSES

Les essais libres sont obligatoires et débuteront à 8 h 00 pour chaque épreuve.

Chaque épreuve se déroulera comme suit : 1 qualification lorsque la catégorie comprendra plusieurs grilles et 2 manches, 3 manches pour les autres.

SOLO B : 15' + 1 t en A, 12' + 1 t en B et C/D.

SOLO A : 12' + 1 t

QUADS : 15' + 1 t en A et 12'+1t. en B.

A chaque épreuve les séries seront limitées à 3 en SOLO B, 2 en SOLO C/D, 1 en quad, 1 en SOLO A et 1 en école de conduite, avec possibilité de moduler les séries dès la clôture des inscription, 3 semaines avant la course..

MOB CROSS : 1 série 3 manches de 15' + 1 t.

☺ DEPART DES COURSES

Sur toutes les épreuves comptant pour le championnat du Centre, les départs devront être donnés au moyen d'un système mécanique. (à l'aide du drapeau en cas de force majeure)

Présence obligatoire de tous les pilotes dans les pré-parcs 10 mn avant chaque départ de course.

Entrée en grille : Qualifs : ordre du classement provisoire

1ère manche : ordre d'arrivée de la qualif

2^{ème} manche ; ordre d'arrivée de la 1ère manche

ARTICLE 5 : CLASSEMENTS

Le classement des pilotes pour chaque épreuve et le classement général du championnat du Centre seront établis pour chaque catégorie.

- SOLO A (85 Cm3)
- SOLO B (125Cm3+250 4t Cm3)
- SOLO C/D (250/500 Cm3)
- QUADS
- PRESTIGE.

Les pilotes extérieurs à la région appelés éventuellement à compléter le plateau d'une épreuve ne seront pas pris en compte dans l'attribution des points pour le classement général du Championnat du Centre qualificatif pour le Super Trophée de France..

Pour être classé dans une épreuve, il faudra effectuer la moitié de la manche

Seuls les pilotes ayant participé à au moins 5 courses rentrent dans le classement du championnat

ARTICLE 3 : ORGANISATION du CHAMPIONNAT du CENTRE

☺ ENGAGEMENTS

- Les engagements pour chaque épreuve devront parvenir au club organisateur, **au plus tard 3 SEMAINES avant le jour de l'épreuve accompagnés des droits d'inscription correspondants.** (Feuille Remplie et signée complètement avec indication **précise de la catégorie de celle que vous voulez rouler**)

- Tout pilote non engagé en temps voulu se verra pénalisé de 10€ et pourra éventuellement se voir refusé à cette épreuve si le plateau est complet.

- Les droits d'engagement au championnat du Centre ,transpondeur compris, sont pour les pilotes des clubs organisateurs d'une course, de 28 € (solo A, B, C/D, quads, et 3 € pour les pilotes de l'école de conduite. (Pour les pilotes des autres clubs non organisateurs ou extérieurs, l'engagement est de 30 €.

- Aucun remboursement d'engagement ne sera consenti passé un délai de 8 jours avant la date de manifestation (sauf raison valable avec justificatif)

Les critères de priorité pour les engagements sont les suivants, dans cet ordre : Date limite de 3 semaines, pilotes des clubs organisateurs, pilotes du Centre, pilotes extérieurs. Les organisateurs se réservent le droit de faire appel à des pilotes originaires d'autres régions pour compléter le plateau de l'épreuve jusqu'à concurrence du nombre de pilotes maximum mentionné dans le règlement particulier de l'épreuve-

Sur chaque engagement, le club organisateur reversera 1 € au trésorier du Comité Régional pour le fonctionnement de celui-ci et 5€ pour le financement des transpondeurs.

☺ TRANSPONDEURS (Location-Caution)

Le jour de chaque épreuve, il vous sera demandé de laisser votre licence ainsi qu'un chèque de caution de 200€ pour la journée, et qui vous sera redonnés lors de la restitution du transpondeur.

Le chèque de caution de 200€ pourra être conservé pour toute la saison 2014.

☺ CATEGORIES

SOLO A 90 cm3 maximum ouverte aux jeunes de 12 à 15 ans

SOLO B : ouverte aux pilotes âgés de 14 ans et plus pour une cylindrée comprise entre 91 et 125 cm3, 16 ans et plus pour une cylindrée comprise entre 126 et 250 cm3 (4temps)

SOLO C/D : ouverte aux pilotes de 16 ans et plus pour une cylindrée comprise entre 126 et 250 cm3 (2 ou 4 temps), 18 ans et plus pour un cylindrée supérieure à 250 cm3 (2 ou 4 temps)

QUADS **cylindrée limité 550 Cm3** (Règlement National) les âges rapport aux cylindrées sont identique qu'en moto.

Une catégorie PRESTIGE est crée pour les pilotes ayant 40 ans avant la 1ère course du championnat. Seul dans le cas d'un nombre de pilotes suffisant une grille spécifique sera mise en place.

Président Régional Jean Alain LAVIGE
21 rue des écoles
41350 St Gervais la Foret
☎ 02.54.42.74.46

**Agent Régional
De développement** Benoît BEAUR
02 38 54 02 00

ufolepcentre.free.fr

DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX UFOLEP

Cher
Marielle NOBLET
5 rue Samson
18022 Bourges CEDEX
☎ 02.48.48.05 15

Eure et Loir
Hervé PELLETIER
10 avenue de Bretagne
28302 MAINVILLIERS
☎ 02 37 84 05 92

Indre
Marie BATARD
23 Boulevard de la Val-
la
36000 Châteauroux
☎ 02.54 61 34 55

Indre et Loire
Jérôme GIBEAUD
57 Boulevard Heurteloup
37041 Tours CEDEX
☎ 02.47.66 92 11

Loir et Cher
Mohamed BENTHANANE
3 rue Alain Gerbault BP 1003
41010 Blois CEDEX
☎ 02.54.43.86 65

Loiret
David SUAREZ
Av. du Parc Floral
45160 LA SOURCE
☎ 02.38.54.42.49

LES CORRESPONDANTS DES CLUBS MOTO

**CLUB MOTO VERTE
VIERZONNAISE**
Gérald DESMOULINS
877 de la Blandinerie
18500 Vignoux/Barangeon
☎ 06-18 92 29 76-02 48 71 36 21
lacoffrette.elodie@orange.fr

MOTO CLUB DE THEILLAY
Michel COLOMINA
13, route des Brosses
41300 THEILLAY
☎ 02 54 83 34 95
06 32 65 99 78
michel.colomina@sfr.fr

**M C COUTURE SUR
LOIR**
Gérard LEROUX
1 rue du Clos
72340 Ruillé sur Loir
☎ 06 08 93 75 71
06 72 85 66 94
nad72@live.fr

**MOTO VERTE DE CHATEAU-
RENARD**
1075 La Charmault
45700 CONFLANS
r.delaveau@washtec.fr
☎ 06 80 75 42 60

MOTO CLUB DE GRACAY
Dominique ROUX
Launay
18310 St OUTRILLE
☎ 06 85 33 18 67 –
Lalambic.lulu@west-telecom.com
Michel GIRAULT 06 80 47 92 26
michoco18@yahoo.fr

MC CASTELROUSSIN
PERNIN Jérôme
4, allée de la Chatelleraie
36330 LE POINCONNET
☎ 06 81 96 66 89
nus36@free.fr

M C SELLES SUR NAHON
PARISSE Gérard
Rue Nationale
36360 LUCAY LE MALE
☎ 06-67-99-03-25
02-54-40-40-45

M.C.DESCARTES
SERVANTY Armonye
Av François Mitterrand
37160 Descartes
☎ 06 89 96 98 22
2-4cross@orange.fr

**ASSOCIATION DES
SPORTS
MECANIQUE PRISSAC**
Julien Bienvenut
La rononfier
36370 Prissac
☎ 06-07-24-93-61
motoclubprissac@hotmail.fr

ECURIE ORLEANS (Sougy)
Marcel DEBAT
8, rue de la Moissonnière
45190 BEAUGENCY
☎ 06 71 34 82 59
ecurie.orleans@laposte.net

ASCHERES LE MARCHE
Didier Morizet
81 rue de Rougemont
45170 Aschères le Marché
☎ 02-38-39-23-75-06 82 86 11 01
morizet-d@orange.f

B R T
Denis Libert
10 Rue Vincent Dethoré
8000 BOURGES
☎ 06-15-17-09-14
denislibert@yahoo.fr

ARTICLE 8 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Ne pas laisser de sacs poubelle sur les terrains, les emporter ou les déposer aux endroits prévus par les organisateurs, en respectant le tri sélectif.

Ne pas laisser de pneus ; lors de manipulations mécaniques, ne pas faire couler d'huile ou de liquide quelconque sur le sol non protégé (**bâche ou tapis de sol obligatoire**)

Ne pas laver les motos dans le parc pilotes .si aire de lavage existante.
Contrôle du bruit : limite 115 db maximum.

CALENDRIER 2014

DATE	LIEU	CLUB	
27 Avril	GRACAY	MC GRACAY	Championnat +IR
4 MAI	CHATEAUROUX	MC CASTELROUSSIN	Championnat +IR
18 MAI	VIERZON	MV VIERZONNAISE	Championnat +IR
1 JUIN	COUTURE SUR LOIRE	MC COUTURE	Championnat +IR
15 JUIN	PRISSAC	SPORT MECA PRISSAC	Championnat +IR
22 JUIN	THEILLAY	MC THEILLAY	Championnat +IR
29 JUIN	SELLES / NAHON	MC SELLES / NAHON	Championnat +IR
6 JUILLET	DESCARTES	MC DESCARTES	Championnat +IR
9/10 AOÛT	57 DALHAIN		Super Trophée de France
31 AOÛT	ASCHERES	MAISONS RURALES	Championnat +IR
6 SEPT	VIERZON	MV VIERZONNAISE	Nocturne
7 SEPT	VIERZON	MV VIERZONNAISE	FINAL du Championnat +IR
14 SEPT	DESCARTES	MC DESCARTES	HORS Championnat +IR
CHAMPIONNAT Ecole de conduite, solo A, solo B, solo C/D, quads			

REGLEMENT

ARTICLE 1

Il est créé un championnat du Centre de MOTO CROSS UFOLEP ouvert aux pilotes motocyclistes des 6 départements de la région Centre..

Pour cette compétition, les pilotes devront manifester le plus strict esprit amateur et être titulaires de la licence homologuée UFOLEP R 6 et de la licence sport motocycliste délivrée par la commission technique selon la réglementation en vigueur :

Pour les nouveaux licenciés : sur présentation de la licence UFOLEP R6 et d'un C.A.S.M.

(un nouveau licencié est celui qui n'a jamais eu de licence pour la pratique de la moto)

- **Pour les anciens licenciés : sur présentation d'une licence UFOLEP R6 et d'un C.A.S.M. ou d'un permis de conduire MOTO correspondant à la cylindrée.**

Les non titulaires de la licence sport motocycliste devront présenter leur licence UFOLEP et leur C.A.S.M. afin de prendre part aux entraînements et aux compétitions.

L

ARTICLE 2 : QUALIFICATION au « SUPER TROPHEE DE FRANCE »

Le championnat du Centre est qualificatif pour le Championnat de France UFOLEP dénommé SUPER TROPHEE DE FRANCE.

Seuls pourront être qualifiés les pilotes titulaires d'une licence UFOLEP homologuée 15 jours avant la 1^{ère} course du championnat régional. Dans chaque catégorie le nombre de pilotes qualifiés sera déterminé par le règlement particulier du SUPER TROPHEE DE FRANCE de l'année en cours.

Les pilotes titulaires participant au TROPHEE EUROPEEN IMBA seront qualifiés d'office.

Le classement pour la participation au S.T.F se fera sur celui du championnat.

CAT. PRESTIGE

Les pilotes souhaitant participer au S.T.F seront qualifiés au prorata des catégories, puis par rapport

Obligation de participation à l'ensemble des épreuves du championnat pour être qualifié sauf certificat médical ou justification des absences.

BAREME D'ATTRIBUTION DES POINTS : 125/250/500 ET 600 CM3 ET PRESTIGE

1 ^{ER}	40 pts	13 ^{ème}	21 pts	25 ^{ème}	9 pts	37 ^{ème}	2
2 ^{ème}	37 pts	14 ^{ème}	20 pts	26 ^{ème}	8 pts	38 ^{ème}	2 pts
3 ^{ème}	34 pts	15 ^{ème}	19 pts	27 ^{ème}	7 pts	39 ^{ème}	2 pts
4 ^{ème}	32 pts	16 ^{ème}	18 pts	28 ^{ème}	6 pts	40 ^{ème}	2 pts
5 ^{ème}	30 pts	17 ^{ème}	17 pts	29 ^{ème}	5 pts	41 ^{ème}	2 pts
6 ^{ème}	28 pts	18 ^{ème}	16 pts	30 ^{ème}	4 pts	42 ^{ème}	2 pts
7 ^{ème}	27 pts	19 ^{ème}	15 pts	31 ^{ème}	3 pts	43 ^{ème}	2 pts
8 ^{ème}	26 pts	20 ^{ème}	14 pts	32 ^{ème}	2 pts	44 ^{ème}	2 pts
9 ^{ème}	25 pts	21 ^{ème}	13 pts	33 ^{ème}	2 pts	45 ^{ème}	2 pts
10 ^{ème}	24 pts	22 ^{ème}	12 pts	34 ^{ème}	2 pts	46 ^{ème}	2 pts
11 ^{ème}	23 pts	23 ^{ème}	11 pts	35 ^{ème}	2 pts	47 ^{ème}	2 pts
12 ^{ème}	22 pts	24 ^{ème}	10 pts	36 ^{ème}	2 pts	48 ^{ème}	2 pts

DU 49ÈME AU 60ÈME : 1 POINT

BAREME D'ATTRIBUTION DES POINTS POUR LES 85 CM3 ET QUADS

La participation dans les catégories SOLO A et QUADS étant moindre que les autres catégories, les points attribués lors de chaque manche seront les suivants :

1 ^{ER}	20 pts	6 ^{ème}	9 pts	11 ^{ème}	4 pts	16 ^{ème}	2 pts
2 ^{ème}	17 pts	7 ^{ème}	8 pts	12 ^{ème}	3 pts	17 ^{ème}	2 pts
3 ^{ème}	15 pts	8 ^{ème}	7 pts	13 ^{ème}	2 pts	18 ^{ème}	2 pts
4 ^{ème}	13 pts	9 ^{ème}	6 pts	14 ^{ème}	2 pts	19 ^{ème}	2 pts
5 ^{ème}	11 pts	10 ^{ème}	5 pts	15 ^{ème}	2 pts	20 ^{ème}	2 pts

Les pilotes absents aux épreuves du championnat du Centre pour participer le même jour à une épreuve du TROPHEE IMBA / ou Euro - jeunes se verront attribuer des points en fonction de leurs résultats dans les courses précédentes du Championnat du Centre.

(ex : pour 30 points obtenus au cours des 3 courses précédentes, le pilote absent se verra attribuer 10 points).

BAREME DES POINTS : BONUS

un « bonus » est attribué à chaque pilote du championnat participant à une épreuve du championnat.

il s'ajoute au total des points acquis à l'épreuve :

A chaque participation il obtient 25 point.

Pour obtenir les 25 point il faut avoir fait au moins les entrainements.

Dans tous les cas un classement séparé sera établi. En fonction du nombre d'engagés en catégorie solo B et C/D l'organisateur et la commission se réserve le droit de faire un open avec classement séparé

Pour la catégorie PRESTIGE il faudra le signaler au début de la saison pour pouvoir faire un classement général pour la saison et comptant pour le Super Trophée de France.

Les pilotes courant sur une moto 250cm3 4 temps (+ de 16 ans) ou en Prestige doivent en début de saison, et le spécifier sur leur engagement, choisir la catégorie dans laquelle ils veulent courir et ne pas en déroger

☺ NUMEROTATION des MACHINES et EQUIPEMENT

Un numéro de course sera attribué à chaque pilote, y compris en initiation, par la Commission Technique Régionale en début de saison, **sans possibilité de changer en cours de saison.**

Il est obligatoire que les numéros soient visibles et lisibles

Pour tout nouveau pilote n'ayant pas de numéro attribué, le Président de l'association s'adressera à **Roux Dominique 06-85-33-18-67**

TOUT NUMERO NON LISIBLE SERA REFOULE LE JOUR DE L'EPREUVE

CONTROLE TECHNIQUE

Tout pilote ne s'étant pas présenté au contrôle technique ou n'ayant pas du matériel en conformité avec le règlement ne sera pas accepté sur la grille de départ. Des contrôles inopinés pourront être effectués dans la journée.

Equipement : casque homologué, (seule HOMOLOGATION ECE22-05ou 05-22°° bottes en cuir ou matière équivalente, pantalon renforcé, gants, maillot manches longues. PROTECTION DORSALE OBLIGATOIRE (avec norme CE) PROTECTION PECTORALE OBLIGATOIRE (avec logo CE),

Numéros et Catégories

CYLINDRÉE	PLAQUE	NUMERO
SOLO A	BLANC	NOIR
SOLO B	NOIR	BLANC
SOLO C/D	BLANC	NOIR
QUADS	BLANC	NOIR (avant, côtés et arrière Perpendiculaire au quad)

☺ INTERDICTIONS – OBLIGATIONS

▶ Le casque radio ou émetteur-récepteur permettant au pilote de recevoir les renseignements durant une épreuve est interdit en compétition. **Les caméras sont interdites sur les casques.**

Le contrevenant sera déclassé le jour de l'épreuve et sera convoqué devant la commission de discipline.

▶ Les personnalisations sur les casques doivent être effectués avec des peintures normalisées (permettant la possibilité de Scanner sans retirer le casque)

▶ Un contrôle alcoolémie ou anti-dopage pourra être effectué et sanctionné.

▶ Les chiens devront être tenus en laisse, muselés s'ils sont concernés par la législation en vigueur

▶ Chaque pilote engagé devra être en possession d'un **extincteur de 2 kg** minimum, à portée de main..

▶ Seuls les engins inscrits à la compétition ont le droit de circuler dans le parc pilotes, avec port de casque obligatoire, vitesse réduite et sans passager.

▶ Les groupes électrogènes doivent être éteints à **23 heures** ;

▶ **Le carburant doit être stocké dans des récipients métalliques.**

☺ ENTREES GRATUITES

Chaque pilote participant à l'épreuve du jour aura droit à deux entrées gratuites.

Mais tout pilote non engagé en temps voulu ne pourra prétendre à ces entrées gratuites.

Toute carte d'officiel sports mécaniques UFOLEP donne le droit d'entrer gratuitement sur les terrains.

REGLEMENT DES DOUANES

ARTICLE 4 : ORGANISATION DES EPREUVES

☺ VISITE DU TERRAIN

La commission technique régionale visitera la piste le matin même de l'épreuve pour s'assurer que celle-ci correspond bien aux normes réglementaires.

☺ SECURITE SUR LES CIRCUITS

Deux ambulances et un nombre suffisant de secouristes devront être présents lors de l'organisation de toute manifestation conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation de courses.

Le matériel et le personnel de lutte contre l'incendie doit être prévu

☺ ROLE DES DIRECTEURS DE COURSE

Ils sont les patrons de l'épreuve.

Leurs décisions ont valeur absolue.

Ils sont seuls habilités à décider de l'arrêt d'une course.

Ils contrôlent tout le personnel nécessaire à l'organisation avec l'aide de la commission technique régionale.

Ils veillent à ce que les services de secours soient opérationnels avant le début des entraînements.

☺ SIGNIFICATION DES DRAPEAUX

VERT :	<i>Voie libre</i>
JAUNE :	<i>Danger ! Ralentir, ne pas en profiter pour dépasser</i>
ROUGE :	<u>ARRET IMMEDIAT</u>
BLANC	<i>Présence des Secours sur le Terrain</i>
NOIR	<i>Sortie Immédiate du Pilote Concerné</i>
BLEU :	<i>Dépassement autorisant la prise d'un tour</i>

LE NON RESPECT DES DRAPEAUX SERA IMMEDIATEMENT SANCTIONNE AVEC UNE EVENTUELLE CONVOCATION DEVANT LA COMMISSION DE DISCIPLINE REGIONALE POUVANT ENTRAÎNER UNE SUSPENSION DE LICENCE

☺ COMMISSAIRES

Chaque club organisant une épreuve comptant pour le Championnat du Centre est tenu de fournir les commissaires de piste. Ils doivent être licenciés et formés.